

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale : détermination de la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux et évaluation des propriétés bâties, avis sur des réclamations relatives aux 4 taxes directes.

Elle est présidée par le Maire et composée de 6 délégués titulaires (3 élus et 3 contribuables locaux) et 6 délégués suppléants (3 élus et 3 contribuables locaux) désignés par le Conseil Municipal.

CONSTITUTION

Président : M. CHIAPPINI Charles

Membres titulaires :

- Mme. CARLOTTI Lisa
- M. DONZELLA Daniel
- M. FERRARO François
- Mme. JUANICO Charlotte
- M. MATTEONI François

Membres suppléants :

- Mme. AUZANNEAU Monique
- M. CAMPINCHI Dominique
- M. DEFRANCHI Jean-Marie
- Mme. GUERRINI Marie
- M. NICOLAI Jean-Louis
- Mme. POGGI Marie-Laure